



BILAN SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

SAISON ESTIVALE 2018

- 1) Contexte réglementaire et local
- 2) Principaux résultats du contrôle sanitaire en 2018
- 3) Gestion des sites insuffisants
- 4) Evolution du classement des sites
- 4) Cyanobactéries dans les eaux douces
- 5) Avancement des profils de baignades
- 6) Information du public

Contexte réglementaire

Le contrôle sanitaire des baignades, c'est :

- le contrôle de 2 indicateurs microbiologiques réglementés : *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux
- la surveillance visuelle de l'environnement de baignade (macroalgues, macrodéchets, méduses...)
- la surveillance complémentaire du phytoplancton (cyanobactéries) pour les baignades en eaux douces
- la vérification du respect des obligations de la collectivité (information du public, affichage des résultats...)

Veiller à prévenir l'exposition du public à un risque sanitaire

Contrôle des eaux de baignade en 2018

795 km de côtes

- 85 communes concernées
- 265 sites en eau de mer
- 4 sites en eau douce
- 2759 prélèvements

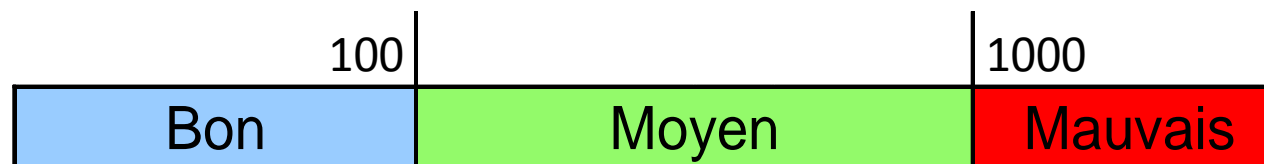
Période de contrôle 1^{er} juin – 15 septembre

Contrôle des eaux de baignade en 2018

Interprétation ponctuelle des résultats en cours de saison

EAUX DE MER

Escherichia coli

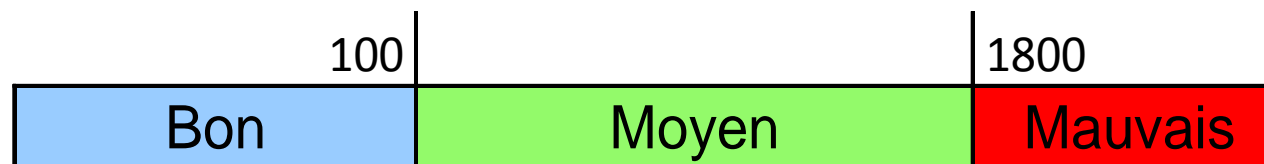


Entérocoques intestinaux



EAUX DOUCES

Escherichia coli



Entérocoques intestinaux



Bilan 2018

- **56** (66 - 40) contaminations microbiologiques
 - Baignade en mer : 56 (65 - 39) prélèvements non conformes sur 41 (49 - 34) sites, 26 communes
 - Baignade en eau douce : 0 (1) prélèvement non conforme
- **41** (39 - 15) interdictions de baignade pour raisons sanitaires
 - 41 (38 - 14) interdictions en mer (35(33 - 13) sites – 24 (20 - 9) communes)
 - 0 (1) interdiction en eau douce
- **116** (141 - 77) fermetures préventives (45 (35 - 27) sites – 21 (15-14) communes) correspondant à **247(348-180) jours**

Bilan 2018

- L'analyse des pollutions met en évidence le lien avec des conditions météorologiques défavorables (pluviométrie). Ainsi, 4 périodes regroupant plusieurs non conformités sur différentes sites de baignade ont été identifiées au cours de la saison 2018 : 4-5 juin 2018, 3-4 juillet 2018, 26-27 juillet 2018, 13 août 2018 (pluie importante la veille).
- Enfin, l'augmentation du nombre de communes ayant pris des arrêtés de fermeture préventive montre une plus forte implication des collectivités dans la gestion sanitaire des sites.

Classement

Règles de classement

- Statistique, strictement sur la qualité microbiologique
- Glissant sur 4 ans
- Valeurs seuils différentes pour les eaux douces et les eaux de mer
- Possibilité d'écarter certains résultats

Exigences

- Qualité au moins suffisante en 2015
- Une amélioration de la qualité pour les sites de qualité suffisante et bonne

Classement

Cas des baignades en eaux de mer

Paramètre	Entérocoques intestinaux			
	P95 < 100	100 < P95 < 200	P95 > 200 et P90 < 185	P95 > 200 et P90 > 185
E. coli				
P95 < 250	E	B	S	I
250 < P95 < 500	B	B	S	I
P95 > 500 et P90 < 500	S	S	S	I
P95 > 500 et P90 > 500	I	I	I	I

SITES INSUFFISANTS (1/2)

Les eaux de baignade

- classées en qualité insuffisante

et

- où les mesures de gestion ne sont pas mises en œuvre (profils, procédure de gestion des pollutions, plan d'actions pour supprimer les sources de pollution, information du public)

sont strictement interdites au public, jusqu'à l'obtention d'un classement en qualité au moins suffisante.

SITES INSUFFISANTS (2/2)

Les sites dont le classement aura été insuffisant pendant **5 années consécutives** (à partir de la saison 2013) devront être interdits à la baignade durant au moins la saison suivante et l'atteinte d'un classement au moins suffisant

Bilan 2018

Amélioration de qualité sur 21 (15) sites :

- 2 (3) passages d'un classement insuffisant à suffisant (*Theven à SANTEC, Guillec à PLOUGOULM*).
- 7 passages d'un classement suffisant à bon
- 12 passages d'un classement bon à excellent

Bilan 2018

Dégradation de qualité sur 13 (14) sites :

- 2 (0) passages d'un classement suffisant à insuffisant
(Bassinig à PLOUGUERNEAU et Tremazan à LANDUNVEZ)
- 3 (8) passages d'un classement bon à suffisant
- 8 (6) passages d'un classement excellent à bon

Bilan 2018

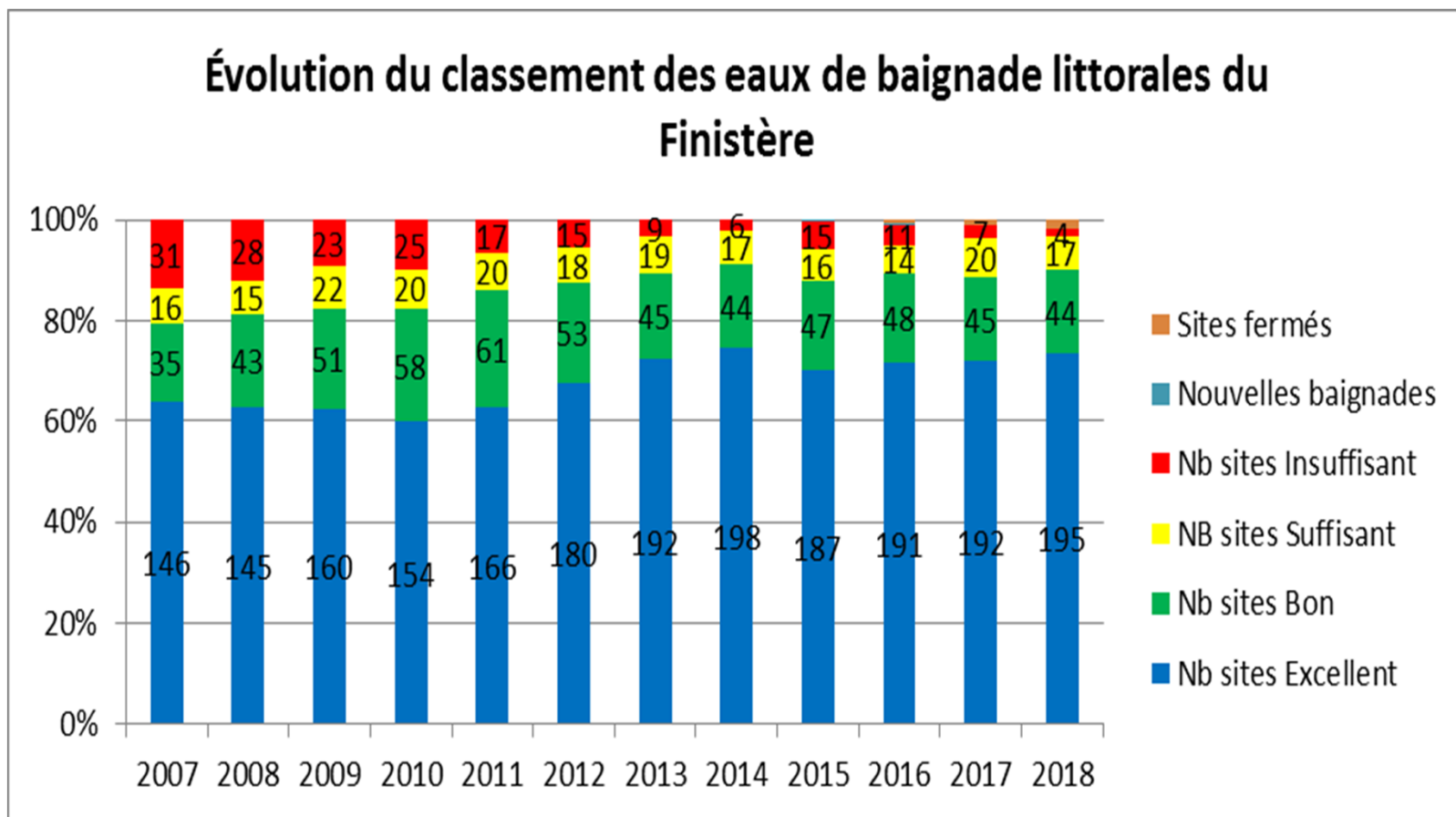
4 (7) (11;16) sites insuffisants Depuis :2014, 2015, 2016, 2018

- Plouguerneau (Bassinig)
- Landunvez (Tremazan)
- Landunvez (Château)
- Douarnenez (Ris)

→ 2 sites de la commune de Guissény (Croix et Barrachou) fermés car classés de qualité insuffisante pendant 5 années consécutives.

→ 3 sites fermés par décision de la collectivité (Lerret à KERLOUAN, Treompan à PLOUDALMEZAU et Mazou à POSPODER).

Bilan 2018



Cyanobactéries 2018

Ce suivi spécifique a généré 41 prélèvements

Dénombrements - max < 20 000 cellules/ml :

2 sites: Commana - Sizun

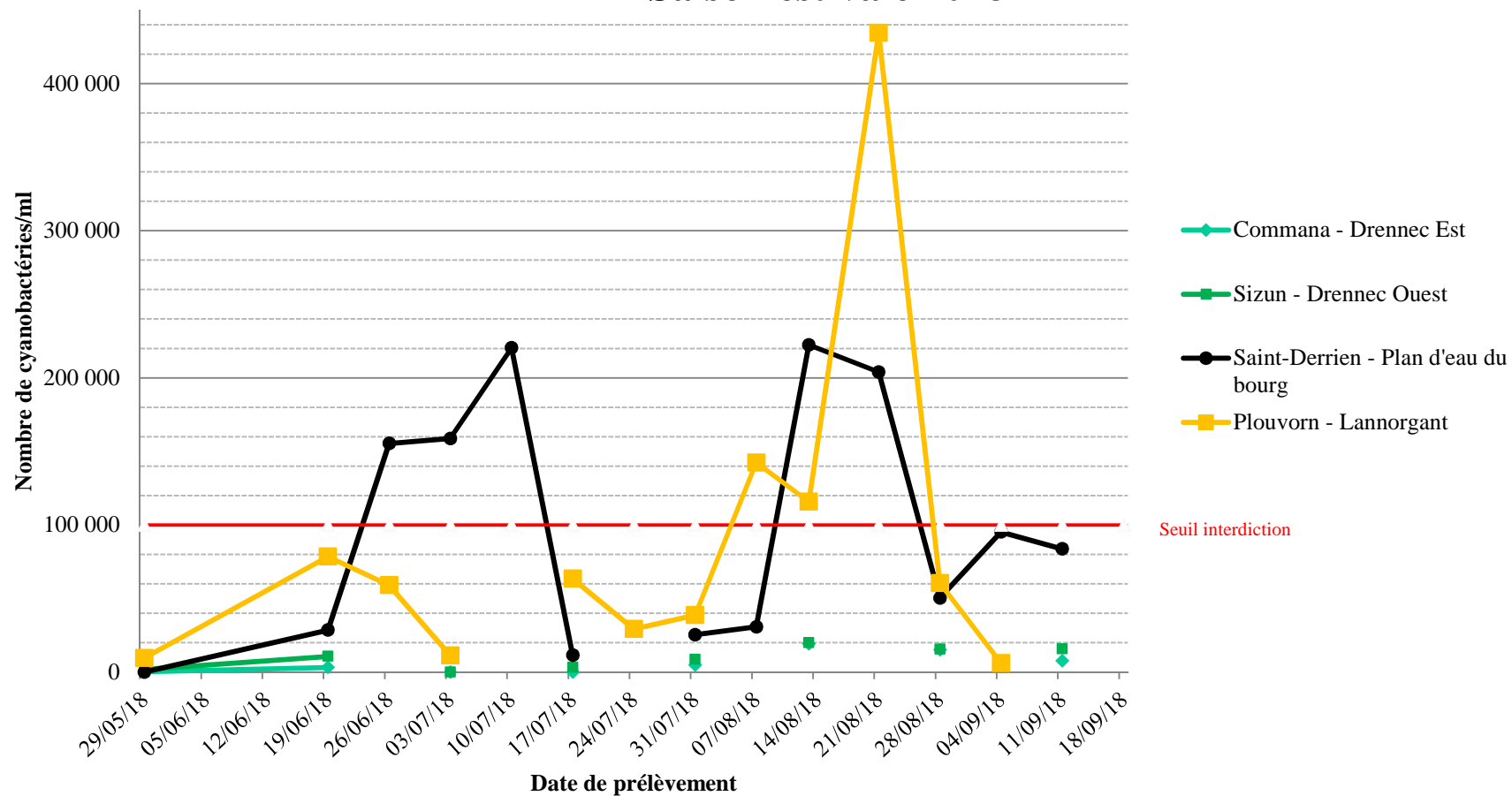
Dénombrements - max > 100 000 cellules/ml :

2 sites: Plouvorn et Saint Derrien

avec pour conséquences la fermeture des 2 sites de baignades

Cyanobactéries 2018

Suivi ARS des cyanobactéries sur les plans d'eau du Finistère
Saison estivale 2018





Profils des eaux de baignade

Obligatoires depuis le 1^{er} décembre 2010

Mesure essentielle pour améliorer la qualité des eaux de baignade et prévenir les risques sanitaires :

- identifier les sources de pollution,
- définir les mesures de gestion à mettre en œuvre.

Profils des eaux de baignade

4 phases

Etat des lieux : Description – Qualité – Sources de pollution

Diagnostic : Hiérarchisation des sources – Analyse et interprétation

Gestion des pollutions :

- à court terme : indicateur, seuils d'alerte, fermeture préventive
- à long terme : préconisations, plans d'action, échéancier

Communication

- Affichage

Actualisation des profils sur la base du classement de la saison 2013

2 ans	3 ans	4 ans
Insuffisant	Suffisant	Bon

Profils des eaux de baignade

Situation au 30 septembre 2018

	Nombre de sites avec profil	% de profils déposés
Eau de mer	257	97 % (97 % en 2017)
Eau douce	4	100 %
Total	261	97 %

8 sites de baignade présents sur 3 communes différentes n'ont pas de profil de baignade (les 5 sites de Saint-Pabu, 2 sites sur Audierne-Esquibien, 1 site de Riec-sur-Belon).

Pas d'évolution depuis l'année dernière, ces communes seront relancées



Information du public

Mise à disposition des résultats du contrôle sanitaire :

- affichés en **mairie**
- affichés aux **accès des zones de baignade**
- consultables sur le **site**

<http://baignades.sante.gouv.fr>

10 communes sont concernées par une absence d'affichage en 2018 sur au moins un de leur site de baignade. Ces communes feront l'objet d'un courrier de rappel à la réglementation.

Information du public

[Site santé](#) | [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Mentions légales](#) | [Contacts](#) | [Liens](#) |



Eaux de baignade



[A signaler](#) | [Qualité de l'eau](#) | [Zoom sur le contrôle](#) | [Recommandations](#) | [Eau & santé](#)

 Français |
  English |
  Deutsch

Qualité de l'eau

Bienvenue sur le site **Baignades** du ministère chargé de la santé !

En France, l'eau des sites de baignade est contrôlée au minimum une fois par mois par les services de l'Etat.

Vous pouvez connaître en temps réel la qualité des eaux de votre lieu de vacances grâce à ces cartes : **zooomez, cliquez et c'est trouvé !**

Vous pouvez également accéder aux informations via le **lien accessible** suivant: [i](#)

Cette rubrique répond à vos questions : **Quelle est la plage la plus proche de chez moi ? Quelle était la qualité de l'eau la saison dernière ? Où puis-je me baigner sans risque ? Le dernier résultat d'analyses disponible est-il bon ou mauvais ?**



Zoom sur le contrôle




Découvrez comment est contrôlée la qualité de l'eau des baignades et informez-vous sur la réglementation.

Recommandations



En suivant ces quelques conseils, vous pourrez profiter pleinement de la baignade et vous éviterez de nombreux désagréments.

Eau & santé



Informez-vous sur les risques d'une baignade dans une eau qui n'est pas de bonne qualité et sur les moyens de les éviter.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**
